PROGRAMME FISAC DU PETR VEZERE-AUVEZERE SYNTHESE DU BILAN

1. Rappels sur l'historique du programme FISAC

En 2018, afin de renforcer l'accompagnement du commerce et de l'artisanat du territoire, les élus du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère-Auvézère ont souhaité répondre à l'appel à projet Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) lancé par l'Etat.

Un dossier de candidature a été constitué en lien avec l'ensemble des partenaires (communautés de communes, chambres consulaires, Conseil départemental...) et a été déposé le 30 janvier 2019.

Le 13 décembre 2019, le PETR Vézère-Auvézère s'est vu attribuer par l'Etat une subvention de 181 764 € (46 515 € concernant le volet fonctionnement, 135 249 € concernant le volet investissement).

Il faut noter que du fait de l'épidémie de Covid-19, le démarrage du programme a été retardé et repoussé au 1^{er} janvier 2021.

Initialement, le programme devait s'achever le 31 décembre 2022 mais, au vu des crédits restants, un avenant a été signé entre le PETR et la Direction Générale des Entreprises pour une durée de 6 mois supplémentaires. Il s'est achevé le **30 juin 2023** (avec une possibilité pour les entreprises de régler leurs investissements et de finaliser leur dossier de demande de paiement jusqu'au 30 septembre 2023). Le programme FISAC a donc duré deux ans et demi.

2. Evaluation des opérations soutenues par le programme FISAC

A l'issue du programme, l'état de consommation de la maquette financière était le suivant :

	Montants prévisionnels (convention initiale)		Montants consommés à l'issue du programme		
	Base subventionnable	Subvention FISAC	Base subventionnable	Subvention FISAC	Etat d'avancement
FONCTIONNEMENT	237 050 €	46 515 €	131 €	39,30 €	
Accompagnement à la transition numérique	48 360 €	14 508 €	- €	- €	Non réalisé
Création d'un Forum « transmission-reprise »	72 000 €	14 400 €	- €	- €	Non réalisé
Création d'une plaquette de communication	690 €	207€	131 €	39,30€	Réalisé
Evaluation du dispositif FISAC	8 000 €	2 400 €	0€	0€	Réalisé (en interne)
Recrutement animateur FISAC (3 ans)	108 000 €	15 000 €	- €	- €	Réalisé (en interne)
INVESTISSEMENT	714 386 €	135 249 €	676 817,46 €	134 522,84 €	
Soutien à la modernisation des points de vente	600 000 €	120 000 €	633 193,48 €	126 638,68 €	Réalisé

Création d'une halle de marché à Chamberet	38 100 €	7 620 €	35 212,98 €	7 043,06 €	Réalisé
Amélioration de la signalétique artisanale et commerciale en centres-bourgs	76 286 €	7 629 €	8 411,00 €	841,10 €	Réalisé
TOTAL	951 436 €	181 764 €	676 948,46 €	134 562,14 €	

Point particulier sur le soutien à la modernisation des points de vente

Le soutien à la modernisation des points de vente, qui s'est matérialisé par des aides directes aux entreprises, a été l'aide la plus sollicitée.

Au vu de la consommation de l'enveloppe, un avenant a été signé entre le PETR et la Direction Générale des Entreprises pour réallouer les crédits non consommés en fonctionnement et en investissement sur cette action. L'aide FISAC sur cette opération est passée de 120 000 € à 171 272,84 €.

Le circuit d'accompagnement des projets

L'attribution des aides FISAC s'est appuyée sur un réseau de partenaires animé par la chargée de développement du PETR et comprenant notamment les chargés de développement économique des communautés de communes et les partenaires en charge de l'accompagnement des porteurs de projet (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat...).

La sélection des dossiers accompagnés

Sur la durée du dispositif, 9 comités techniques¹ et 9 comités de pilotage² ont été organisés.

L'analyse des projets accompagnés³

Sur la durée du dispositif, 76 projets ont fait l'objet d'une demande d'éligibilité à la Direction Générale des Entreprises.

48 projets ont bénéficié d'un avis favorable en Comité de pilotage.

47 projets ont bénéficié d'une aide FISAC (un porteur de projet a finalement abandonné son projet).

Les données d'analyse ci-dessous concernent les 47 projets effectivement soutenus.

Au total, ces 47 projets correspondent à un montant total de 1 096 627,65 € et à un montant FISAC total de 126 638,68 €.

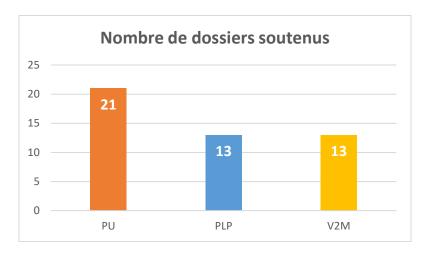
Il faut noter que les trois communautés de communes ont cofinancé l'ensemble de ces projets et ont versé le même montant d'aide.

Les 47 projets sont répartis sur les trois communautés de communes comme suit :

¹ Composition : chargée de développement territorial du PETR, chargés de développement économique des communautés de communes et partenaires (CCI, CMA...)

² Composition: élus du PETR, maires des communes concernées, partenaires (CCI, CMA...)

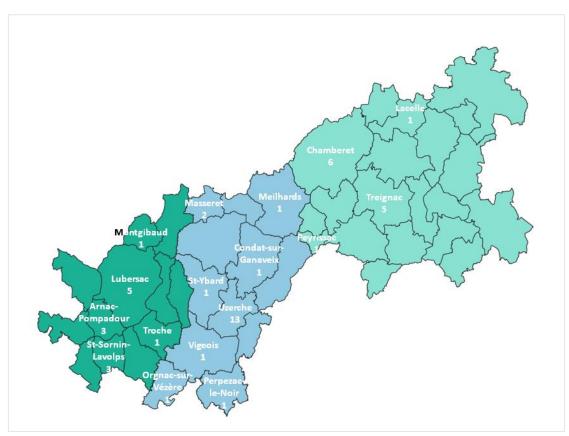
³ Pour évaluer au plus juste le programme, cette analyse se base sur les montants de la demande de paiement (et non pas ceux de la demande d'aide).



Au total, l'aide FISAC par communauté de communes s'est élevée à :

- 51 707,73 € pour le Pays d'Uzerche (41 % de l'enveloppe totale);
- 33 758,39 € pour le Pays de Lubersac-Pompadour (27 %);
- 41 172,55 € pour Vézère-Monédières-Millesources (33 %).

Les projets soutenus sont répartis sur 17 communes comme indiqué ci-dessous :



Sources : fonds de carte du Conseil départemental de la Corrèze, données du PETR Vézère-Auvézère

Le programme FISAC a essentiellement accompagné :

- Des projets situés sur les centralités du territoire et en centre-bourg
- Des projets de développement
- Des projets relevant du **commerce**
- Tous types d'investissements concernant le commerce et essentiellement des projets d'acquisition de matériel productif concernant l'artisanat

Y a-t-il eu une adéquation entre les projets du territoire et les aides proposées dans le cadre du programme FISAC ?

Pour rappel, le plafond de dépense éligible du programme FISAC était fixé à 20 000 € HT et le taux d'aide était fixé à 20 %. L'aide FISAC maximale était de 4 000 €.

Concernant les 47 projets soutenus, 17 ont un montant total de projet supérieur à 20 000 € HT. Sont concernés la moitié des dossiers pour l'artisanat (6 dossiers sur 13) et un tiers des dossiers pour le commerce (11 dossiers sur 34).

Cela signifie que ces dossiers ont bénéficié d'une aide FISAC maximale de 4 000 € et auraient pu bénéficier d'une aide supérieure si le plafond de dépense éligible avait été plus élevé.

Il faut noter que, durant la programmation, le Comité de pilotage s'était interrogé sur l'opportunité d'augmenter le plafond de dépense éligible au-delà de 20 000 € HT. Cela aurait permis d'aider davantage les projets mentionnés ci-dessus.

Bien que la Direction Générale des Entreprises ait donné un accord en ce sens, au vu des contraintes administratives (une telle modification aurait nécessité une modification des règlements d'intervention des communautés de communes), cette option n'a finalement pas été retenue.

3. Suites du dispositif FISAC

Suite à l'achèvement du programme FISAC, le PETR Vézère-Auvézère souhaite poursuivre l'accompagnement du commerce et de l'artisanat.

Au-delà des aides classiques mises en place par les Communautés de communes, la Région Nouvelle-Aquitaine et les fonds européens LEADER et FEDER, un travail a été engagé aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine pour mettre en place un dispositif Action Collective de Proximité (ACP). Celui-ci permettra de soutenir des secteurs définis comme prioritaires par les élus du territoire, à savoir le commerce de proximité (commerce alimentaire, hygiène-beauté, tabac-presse et café-restauration).

Dans ce cadre, le PETR pourra profiter de l'expérience du programme FISAC.

Tout d'abord, concernant le fonctionnement, le circuit d'accompagnement décrit précédemment sera de nouveau mobilisé en intégrant de nouveaux partenaires (la Région Nouvelle-Aquitaine notamment). La gouvernance sera également similaire.

Par ailleurs, concernant les projets soutenus, le bilan technique ci-dessus sera pris en compte afin de faire correspondre ce dispositif ACP aux attentes des entreprises locales.